



N°28

juillet 2021



SOMMAIRE :

- Plans d'animation et de formation 2021-2022

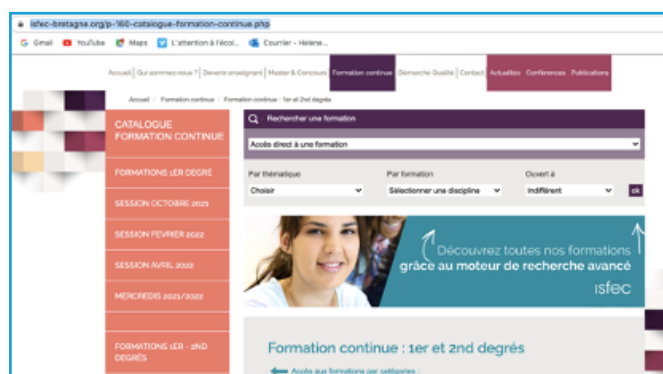
PLANS DE FORMATION 2021-2022

Catalogue de formation

Le catalogue de formation des plans diocésains est en ligne [sur le site de l'ISFEC Bretagne](http://www.isfec-bre-tagne.org).

Il est pensé par périodes et par diocèses mais vous pouvez choisir aussi la formation qui vous intéresse dans un autre diocèse (Formiris s'engageant à vous rembourser vos frais.)

Certaines formations sont pensées pour des enseignants des 1er et 2nd degré : n'hésitez pas à les consulter à la même page du site.



Inscriptions

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le portail de [FORMIRIS](http://www.formiris.org) de façon à ce que vous puissiez vous projeter et faire votre choix avant les vacances d'été ... L'inscription se fait par l'enseignant et doit être validée par le chef d'établissement pour être effective.

Se former, pourquoi ?

S'engager dans une démarche individuelle de développement professionnel pour :

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique, seul et entre pairs et réinvestir des résultats de sa réflexion dans l'action.

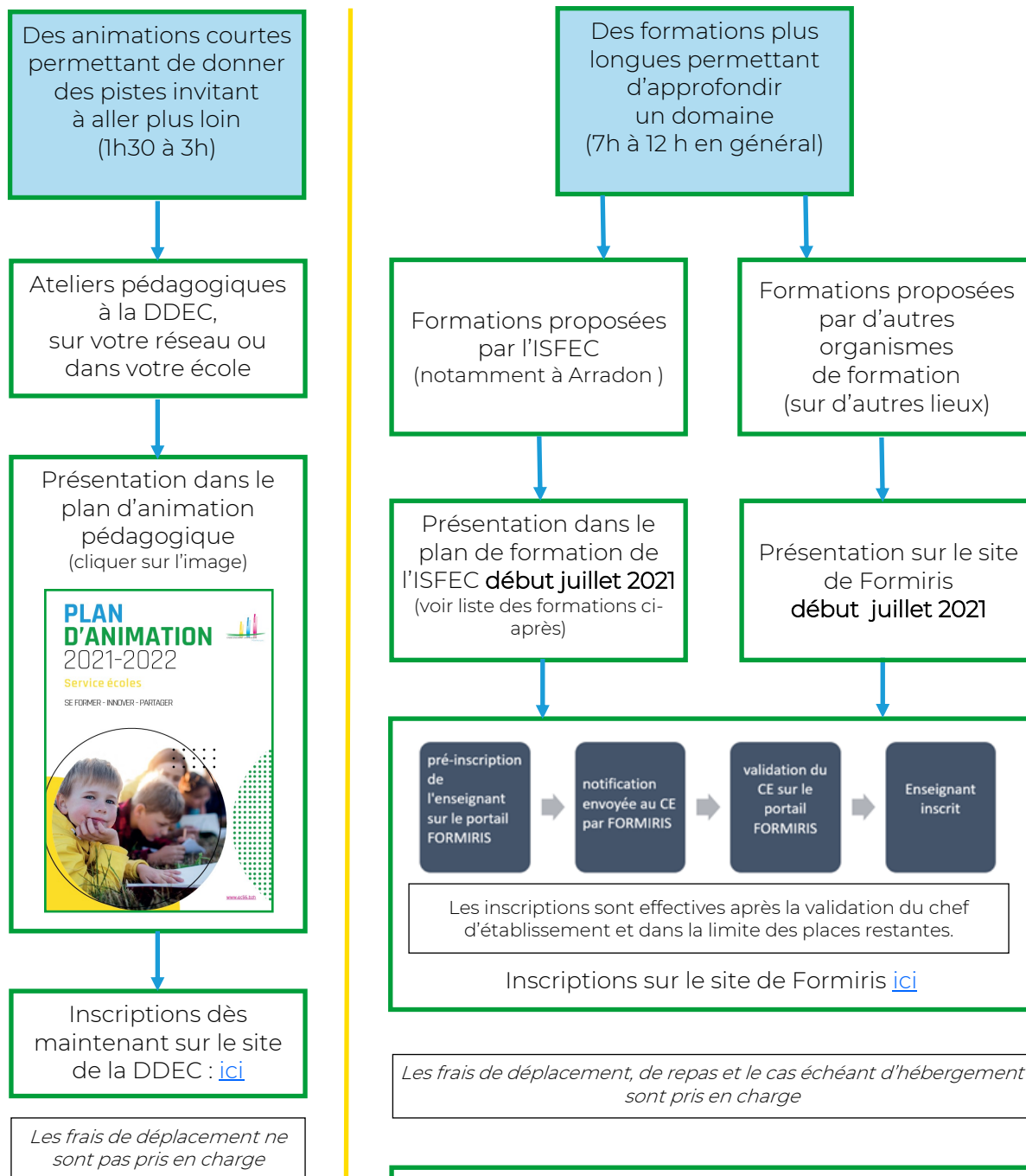
Formation ou animation ?

Afin de vous aider à comprendre la différence entre les deux dispositifs de développement professionnel, plan d'animation et plan de formation, nous vous invitons à consulter le document ci après (déjà diffusé dans l'Infos Ecoles n°26).

PLANS D'ANIMATION ET DE FORMATION 2021-2022

L'évolution constante des attendus du métier de professeur des écoles et du profil des élèves nous amène à compléter et à actualiser nos connaissances, à développer nos compétences professionnelles. Cela peut se faire dans le cadre horaire des 18h prévues pour la formation (intégrées dans les 108h de service en dehors de la présence des élèves).

Pour cela, l'Enseignement Catholique du Morbihan vous propose deux types de dispositifs :



Attention !

Pour pouvoir vous inscrire sur le site de Formiris, vous devez disposer de l'adresse électronique que votre chef d'établissement a utilisé pour vous inscrire sur « ANGE ». Pour vous aider lors de l'inscription, vous pouvez consulter le tutoriel ci-joint.